



Salle de fitness faisant de la publicité mensongère

Par **Emi**, le **14/03/2008** à **14:14**

Bonjour, rnJe suis allée m'inscrire dans un centre de Fitness pour 6 mois au mois de novembre 2007 afin de pouvoir utiliser la POWER plate.rnCe centre EASY FIT était en travaux à l'époque où je me suis inscrite.rnA mon arrivée, je leur ai précisé que je venais spécialement pour la POWER PLATE car c'était les premiers à l'avoir...rnLa secrétaire m'a affirmé qu'elle arriverait un mois plus tard. JE lui ai bien précisé que je m'inscrivais pour le sauna qui n'est d'ailleurs toujours pas mis en place ainsi que pour la power plate qui n'a toujours pas été installée...rne je suis allée seulement trois fois à cette salle de sport, je Je les ai appelé la semaine dernière et la secrétaire m'a annoncé que cette machine arriverait en novembre 2008, c'est à dire un an après...rnrnDe plus, ce centre de fitness fait de la publicité à la radio ainsi que sur affiche en stipulant qu'ils ont la Power plate..rnJe suis allée demander le remboursement et ils ont refusé... de même pour un report de 6 mois qui ne m'intéresse pas, car lors de mon dernier appel elle m'a également annoncé que c'était 30 euros la séance en plus du prix de l'abonnement...rnQue puis-je faire pour être remboursé...rnMerci d'avance

Par **Biolay**, le **15/03/2008** à **14:11**

Bonjour,rnIl vous appartient de réunir toute publicité concernant les services annoncés et non fournis. En cas de constat de carence, un avocat spécialisé dans le droit de la consommation pourra vous aider à obtenir gain de cause.